



**LE CODE APE EVOLUE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER
2027**

Le code APE (activité principale exercée) permet d'identifier la branche d'activité principale d'une entreprise ou d'une société.

Il est déterminé par l'INSEE en référence à la Nomenclature d'Activités Française (NAF) en vigueur.

A compter du 1^{er} janvier 2027, le code APE évolue pour l'ensemble des entreprises inscrites au répertoire SIRENE, géré par l'INSEE.

Dans le cadre de la mise à jour de la nomenclature d'activités française (NAF), un nouveau code APE sera attribué à chaque entreprise.

Pour préparer cette évolution, l'URSSAF invite les entreprises à consulter dès maintenant leur futur code APE.

Il leur suffit de renseigner leur numéro SIREN sur le site <https://sirene.gouv.fr/>

Cette vérification leur permet de s'assurer que le code attribué correspond bien à l'activité principale exercée par l'entreprise.

Si le futur code APE ne reflète pas correctement l'activité principale, un formulaire en ligne est disponible sur le site afin de signaler une évolution ou une modification de l'activité.

La demande sera traitée sous 24 heures.